

MARCHÉVILLE INFOS

marcheville28.fr

N° 12

Septembre – Octobre 2023



LE MOT DU MAIRE

Déjà le mi-mandat !

2023 marque la moitié du mandat municipal. Il a débuté sur les chapeaux de roue avec la crise sanitaire, les confinements, les conseils municipaux à huis-clos, les protocoles compliqués. La mairie est toujours restée ouverte pendant cette période démontrant toute l'utilité d'un service public de proximité. Sanitaire, énergétique, climatique, sociale, ukrainienne... Depuis 3 ans, les crises se succèdent et s'empilent.

Marchéville n'est pas une île et ces crises se répercutent sur le quotidien avec les « grandes peurs » qui tétanisent les uns et les autres. Le contexte est aussi marqué par la dilution accélérée de la commune dans l'intercommunalité. La suppression de la taxe d'habitation a cassé un lien avec les habitants. Les dotations de l'État sont à la baisse. Les normes et les contraintes se multiplient. L'État recentralise. Tout le monde dénonce les incivilités, mais n'agit pas comme citoyen. L'individualisme est roi.

Il y a des constats et puis l'action. Dès le début, il a fallu gérer le chantier de la rue du cimetière lancé par l'ancien maire. La nouvelle équipe sauvera de l'effondrement le mur de la mare de l'église. La rénovation thermique de la mairie et des classes de l'école a été entamée et continue. L'information des habitants a été largement développée.

Les richesses naturelles et historiques sont dévoilées notamment lors des Journées européennes du patrimoine. Une bibliothèque municipale a aussi été créée. Le devoir de mémoire n'a jamais été autant célébré dans la commune. La défense du service public avec le maintien de l'école demeure aussi une grande priorité du mandat avec le sauvetage d'une classe pour cette rentrée. Tout est fait aussi pour garder la qualité du service public de la restauration scolaire. Nous gardons un cap amorcé dans la tempête des crises sous le vent des incertitudes... Vivement des éclaircies !

Le Maire
Patrick LAGE

2020/2023 - LE BILAN DE MI-MANDAT

LA DÉFENSE DE L'ÉCOLE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Cette rentrée 2023 est marquée pour les écoles de Marchéville et de Magny par le sauvetage d'une classe au niveau de ce regroupement pédagogique. C'est la mobilisation des élus, des enseignants et des parents qui a permis de maintenir les effectifs des écoles.

La défense des services publics aussi bien de l'enseignement que municipaux est une priorité de l'action municipale. Les 3 classes de l'école de Marchéville sont préservées pour cette rentrée 2023 avec 55 élèves prévus. « C'est une très bonne nouvelle pour la commune qui fait tout pour garder son école. Si tout ne dépend pas de nous, avec les maires de Magny et des Châtelliers-Notre-Dame, les enseignants et les parents, une nouvelle organisation a été mise en œuvre pour accueillir les enfants des Châtelliers. Ce qui est logique avec la proximité géographique », explique le maire de Marchéville. La mairie met tout en œuvre pour que les conditions matérielles d'accueil des enfants soient les meilleures possibles en investissant dans les équipements, en soutenant la coopérative scolaire, en finançant les sorties scolaires...

DÉFENSE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

À Marchéville le service de restauration scolaire est assuré en régie c'est-à-dire qu'un cuisinier municipal réalise chaque jour les repas servis. Fin 2022, une enquête de satisfaction a été lancée auprès des utilisateurs pour évaluer ce service. Elle a été un vrai succès avec un taux de retour de 76 %. Enfants et parents sont globalement satisfaits et même souvent très satisfaits de cette prestation. Les repas sont jugés diversifiés, de qualité et équilibrés. Même si le service public a des détracteurs, la majorité municipale veut maintenir ce service public de qualité.





LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL

Combien d'habitants étaient entrés dans l'église de Marchéville et connaissaient son nom ? Pour sortir de l'ombre ce remarquable édifice qui comporte un tableau du XVII^e siècle et des fragments de vitraux classés monuments historiques, la nouvelle majorité municipale a inscrit sa visite dès 2021 dans le programme des journées européennes du patrimoine. Un petit dépliant retracant son histoire a été édité par la mairie. Le nouveau portail de l'église a été peint en 2021 et le bâtiment fait l'objet de travaux réguliers notamment au niveau de la toiture.

CULTIVER LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Sous ce mandat, et après la trop longue parenthèse du COVID excluant toute participation des citoyens, les cérémonies patriotiques (8 mai, 14 juillet et 11 novembre) connaissent un véritable renouveau. D'abord le 8 mai avec la présence des élèves très impliqués de l'école et depuis le 11 novembre 2022 la présence des sapeurs-pompiers de Magny aux cérémonies. À saluer aussi la présence de notre porte-drapeau Christian Riollet et de sa famille. Grâce à des recherches historiques, ces cérémonies lors des discours du maire sortent désormais de l'oubli les destins des enfants de Marchéville morts pour la France ou d'autres épisodes comme les premières réunions du conseil municipal sous la révolution en 1790.



JOURNÉES DU PATRIMOINE DES 16 ET 17 SEPTEMBRE OUVERTURE DE L'ÉGLISE SAINT-CHÉRON

Une nouvelle fois, la visite de l'église Saint-Chéron est inscrite dans le programme des Journées européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre. L'église sera ouverte de 10 h à 18 h pour des visites libres accompagnées par le dépliant édité par la mairie. Un livre d'or sera à la disposition des visiteurs.

Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église.
28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36.
commune-de-marcheville@orange.fr
marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage. Comité éditorial - Rédaction : Patrick Lage - Thierry Hémon, Marie-Line Amé.
Imprimé par nos soins.

2020/2023 - LE BILAN DE MI-MANDAT

SAUVETAGE DU MUR DE LA MARE ET CAP VERS LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

En pleine crise sanitaire, la nouvelle majorité municipale a géré le plus grand chantier communal lancé par l'ancienne équipe : les travaux de la rue du cimetière pour un montant de 285 000 euros. L'investissement le plus important depuis des décennies financé notamment par un emprunt de 100 000 euros. Un chantier complexe qui prendra du retard et se terminera en 2021.

MUR DE LA MARE

Une solution sera trouvée pour sauver de la ruine le mur de la mare de l'église. Envisagée pendant un moment la dépose et la reconstruction complète de ce mur sera abandonnée. Cette solution aurait engendré un coût de plus de 100 000 euros avec, en plus, des aléas environnementaux. Les finances de la commune auraient été alors très sérieusement compromises. Une autre solution technique a été trouvée par Thierry Hémon, adjoint aux travaux, à un moindre coût. Au préalable, il avait fallu trouver l'origine de cette déformation du mur qui n'avait pas été identifiée en dépit de nombreuses études. Il s'agissait simplement de

l'écoulement des eaux qui ne se faisait plus sous la route avec une poussée du mur. La mare désormais sauvée, ses abords vont être aménagés. Des travaux ont aussi réalisés par les agents communaux notamment comme la peinture des grilles de la mairie et du monument aux morts, la porte du cimetière, l'installation de carrés d'herbes aromatiques ou d'un récupérateur d'eau au restaurant scolaire.

RÉNOVATION THERMIQUE

Les investissements se tournent désormais vers la rénovation thermique des bâtiments communaux. Alors que la facture énergétique flambe, la commune essaie de la réduire. En 2022 plusieurs portes de l'école ont été changées. La vieille chaudière au fuel qui chauffait la mairie et une classe a été remplacée par une pompe à chaleur performante. Le passage en éclairage LED de l'école vient d'être fait. Les fenêtres de la façade Nord de la mairie vont passer en PVC double vitrage. Une sortie de secours va être créée dans le bâtiment de la mairie.



FINANCES COMMUNALES UNE GESTION PRUDENTE

Drôle de début de mandat avec le chantier de la rue du cimetière lancé début 2020 alors que le budget de la commune n'était pas voté. Ce qui a été fait en urgence par le nouveau conseil municipal en juillet avec de mauvaises surprises : le coût record (285 000 euros) de ce chantier financé en partie par un emprunt de 100 000 euros et le déficit structurel du budget annexe de l'eau aux environs de 20 000 euros par an. Les économies sur le fonctionnement de la mairie et une solution au meilleur rapport qualité-coût pour le sauvetage du mur de la mare ont permis de repartir sur de bonnes bases. Sans augmenter les taux communaux des impôts fonciers. La commune a aussi

été confrontée à la disparition de la taxe d'habitation comme ressource communale. Le contexte est aussi marqué par la baisse des dotations de l'État, d'incertitudes sur la pérennité de la compensation de la taxe d'habitation, de la même incertitude sur le versement par la Communauté de communes d'un Fonds de Péréquation (FPIC). La commune a dû absorber la crise énergétique puis l'inflation et ses conséquences sur la masse salariale des agents. La priorité budgétaire étant de recréer un fond de roulement suffisant pour faire face aux mauvaises surprises que nous subissons depuis quelques années.

UNE MEILLEURE INFORMATION DES HABITANTS

La nouvelle majorité municipale dès le début de mandat a lancé une feuille d'informations papier « Marchéville Infos ». À raison de plusieurs parutions par an, elle est distribuée dans les boîtes aux lettres. Des informations pratiques sont aussi diffusées de la sorte en fonction de l'actualité. Côté numérique, la page Facebook de la mairie a été relancée. Fin 2020, le site Internet de la commune - marcheville28.fr - était lancé. Il a fait l'objet d'une première refonte début 2023. Pour alerter plus rapidement l'application pour téléphones mobiles Panneau Pocket a aussi été mise en place en 2021.